

Actualités

[Retour](#)

30 juin 2015

Une aide financière de 2 202 894 \$ pour l'usine d'Alcoa Deschambault

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, ainsi que le député de Portneuf, M. Michel Matte, annoncent l'attribution d'une aide financière de 2 202 894 \$ à l'usine d'Alcoa Deschambault. Cette aide est versée dans le cadre du programme ÉcoPerformance, volet implantation.

« Ainsi, notre gouvernement continue d'affirmer son leadership en offrant aux gens d'affaires le soutien nécessaire à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de GES au Québec. L'efficacité énergétique permet de diminuer les coûts d'exploitation et donc d'améliorer la compétitivité des entreprises », a déclaré M. Arcand.

Pour le premier projet, Alcoa Deschambault souhaite améliorer sa capacité de contrôle et la performance des unités de chauffage et d'apport d'air neuf de l'usine. Pour ce faire, l'entreprise a fait l'installation d'un système de chauffage à infrarouges et aussi d'un automate intelligent de gestion de bâtiment, intégrant des fonctionnalités d'anticipation de la demande par boucle autoadaptive en fonction des conditions météorologiques ainsi que de la programmation d'horaires de travail. La température de l'usine pourra donc être contrôlée de manière beaucoup plus précise, selon les horaires de travail des différents départements. Ainsi, le projet permettra une réduction de consommation de gaz naturel de plus de 772 948 m³ par année se traduisant par une réduction d'émissions de gaz à effet de serre représentant 1 460,3 tonnes annuellement.

Le deuxième projet consiste, quant à lui, à installer une scie à rainurer les anodes cuites ainsi que les équipements nécessaires à son fonctionnement afin d'augmenter la performance et la stabilité des cuves. Cela aura pour effet de diminuer les émissions de GES et la consommation électrique des cuves et d'augmenter la durée de vie de celles-ci. Ce projet permettra une réduction de 50 % des effets d'anodes à l'électrolyse (6 500 tCO₂) et une réduction du carbone net consommé de 1 kg/t Al (1 000 tCO₂).

Le second projet permettra également une réduction de consommation d'électricité de plus de 35 040 MWh par année, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 922 maisons

unifamiliales. De plus, ce dernier amènera une réduction des effets d'anodes, c'est-à-dire des réactions chimiques qui se produisent principalement quand la concentration d'alumine à l'intérieur d'une cuve devient trop basse et que la distribution de celle-ci dans le bain électrolytique n'est pas optimale. Au lieu d'électrolyser l'alumine, c'est le bain qui est électrolysé. Cette réduction se traduit par une réduction d'émissions représentant au total 7 571,5 tonnes de gaz à effet de serre annuellement.

« Notre gouvernement priorise la relance de l'économie et de l'emploi, notamment par l'intensification des efforts en efficacité énergétique. Je suis heureux que l'usine d'Alcoa Deschambault prenne ce tournant. Il s'agit d'un exemple de mesure énergétique qui génèrera des économies substantielles », a mentionné le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad.

« L'annonce d'aujourd'hui prouve, une fois de plus, que notre gouvernement accorde une grande importance au secteur énergétique et encourage les entreprises à prendre ce virage vert. Ainsi, avec un tel investissement, Alcoa Deschambault devient une référence en innovation énergétique pour la région », a déclaré M. Matte.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, a pour sa part joint sa voix à ses collègues en précisant que « grâce au Fonds vert, dont les revenus sont principalement issus du marché du carbone, le gouvernement soutient les entreprises québécoises dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone. En plus de favoriser la relance et le développement durable de notre économie, cette mesure concrète, qui s'inscrit dans notre Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, nous permet de lutter, ensemble, contre les changements climatiques afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants. »

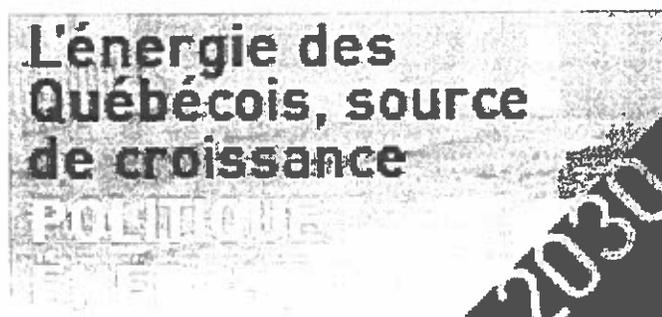
À propos du programme ÉcoPerformance

ÉcoPerformance a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés. Pour plus d'information sur ce programme, consultez la section Clientèle affaires du site efficaciteenergetique.gouv.qc.ca.

[< Retour](#)

 Partager cette page

Share 0 1



Explorez le monde
de l'écoconduite

écomobile